

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

**SIXIÈME CONFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CCP)**  
(Nuku'alofa, Tonga 12–13 octobre 2009)

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

(Document présenté par le Secrétariat général)

**LE DOCUMENT PRÉSENTÉ AU TITRE DE CE POINT DE L'ORDRE DU JOUR  
EST LE DOCUMENT 2 SOUMIS À LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION DU CRGA  
(CI-JOINT)**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE****TRENTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS  
DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS (CRGA)**

(Nuku'alofa, Tonga, 6–9 octobre 2009)

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

(Document présenté par le Secrétariat général)

**Résumé**

1. Dans ce bref exposé de synthèse, nous ferons le point sur la suite donnée aux principales décisions prises en 2008 par le CRGA, réuni en sa trente-huitième session, (annexe 1) et au sujet de la réforme du cadre institutionnel régional. Nous décrirons également les moments marquants qui ont ponctué l'année 2009 à la CPS.

2. La crise économique mondiale a donné lieu à une baisse sensible du budget de fonctionnement de l'Organisation pour 2009, accompagnée d'une réduction de certaines prestations. La crise a également fait ressortir le meilleur de l'Organisation, puisque sa direction et son personnel ont décidé de renoncer à l'augmentation des traitements qui avait été approuvée par le CRGA, réuni en sa trente-huitième session, et qui devait entrer en vigueur en 2009, pour s'assurer que le niveau de services offerts aux pays membres puisse être maintenu dans toute la mesure du possible.

3. Malgré ces contretemps budgétaires, le Secrétariat général a continué de repousser les limites en 2009 et posé plusieurs jalons en matière de coopération régionale. En effet, la CPS a emmené des projets régionaux majeurs qui pourraient libérer l'important potentiel de développement de certains de nos membres.

4. Le présent rapport n'est pas exhaustif et sa lecture est indissociable de celle d'autres documents soumis à votre examen, en particulier le document 6.1 Réforme de l'Organisation et mise en œuvre du Cadre institutionnel régional, qui décrit les grandes lignes des réformes prévues au cours des deux prochaines années. Tout projet important mentionné est accompagné d'un renvoi au point de l'ordre du jour qui lui est spécifiquement consacré.

5. Le présent rapport se divise en deux parties. La première constitue une introduction générale et souligne les grandes activités menées et les difficultés rencontrées cette année. La deuxième partie décrit brièvement le rôle que sera amenée à jouer la CPS dans un contexte régional en pleine évolution.

6. Je vous transmets, pour examen, mon rapport pour l'année 2009.

**Suite à donner**

7. Le CRGA est invité à :

- i) prendre acte du rapport du Directeur général et à en débattre ;
  - ii) débattre du rôle de la CPS dans un contexte régional en pleine évolution et remettre, au besoin, un avis au Secrétariat général et à la Conférence.
-

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### PRÉAMBULE

1. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique a le plaisir de vous accueillir à l'occasion de la trente-neuvième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations.
2. L'année 2009 a été pleine de rebondissements dans la région océanienne. Elle emboîte le pas d'une année 2008, tout aussi éprouvante, puisque la région a dû faire face à la hausse la plus importante de son histoire des prix du pétrole, des carburants et des denrées alimentaires et, que de mémoire d'homme, la région n'avait jamais été frappée par autant de catastrophes naturelles en une seule année. En 2009, la région et la CPS ont également été heurtées de plein fouet par la crise économique mondiale, qui a commencé à la fin 2008.
3. En dépit de ces difficultés, de nombreuses activités ont été menées en 2009 dans le cadre du programme de travail de la CPS. Elles seront présentées dans les rapports des différentes divisions, au titre du point 3 de l'ordre du jour. Dans toute la mesure du possible, nous nous attacherons à présenter les résultats obtenus grâce à nos activités ainsi que leur incidence à l'échelon national, et nous mettrons l'accent sur les liens qui existent entre nos interventions régionales et les cibles de développement à l'échelon national.
4. L'un des moments phares de l'année 2009 a été la conclusion d'un accord sur le nouveau dispositif institutionnel régional, qui sera mis en œuvre à partir de janvier 2010 et découle de la réforme de l'architecture institutionnelle menée par les organisations régionales du Pacifique.
5. À l'instar des trois dernières réunions du CRGA, la session de cette année sera fortement axée sur les activités à mener conformément aux trois piliers de notre Plan directeur 2007-2012. Un grand nombre des questions stratégiques qui seront abordées sont liées au mandat de la CPS et aux priorités énoncées dans le Plan pour le Pacifique. Le document 5.1 soumis à la trente-neuvième session du CRGA sur le Plan pour le Pacifique décrit l'ouvrage qu'a publié la CPS pour illustrer ces liens.
6. Le document 6.2 relatif à la stratégie de financement à long terme de la CPS, soumis au présent CRGA, constitue un document stratégique clé qui met en avant les activités de base de la CPS et pose la question de savoir comment les financer durablement. Ce document analyse une série d'options de financement que le CRGA et la Conférence seront invités à examiner.
7. Le présent rapport se divise en deux parties, la première constituant un aperçu général des activités de l'Organisation et la seconde décrivant le futur rôle que jouera la CPS dans un contexte régional en pleine évolution.

### PREMIÈRE PARTIE : APERÇU GÉNÉRAL

#### Suite donnée aux décisions prises à la trente-huitième session du CRGA

8. *Nous avons accompli des progrès substantiels dans la mise en œuvre des décisions adoptées par le CRGA, réuni en sa trente-huitième session.* Nous avons achevé cinq stratégies de pays, l'élaboration de la sixième devant commencer après la présente session du CRGA. Nous avons affiné la présentation et le contenu des profils de pays, et terminé les projets de profil pour chaque membre insulaire. Ces profils de pays serviront d'outils de suivi des stratégies conjointes de pays. Au nombre des événements marquants de l'année, on compte la signature d'un accord qui porte création d'un service maritime sous-régional entre Kiribati, Nauru, Tuvalu et les Îles Marshall. L'annexe 1 au présent rapport fournit des informations détaillées sur la mise en œuvre des principales décisions adoptées à la trente-huitième session du CRGA.

#### Rapports annuels de la CPS pour 2008

9. Les rapports annuels de la CPS pour 2008 seront présentés au CRGA. Le premier rapport présente un tour d'horizon des activités de la CPS pour 2008 et le deuxième reprend les états financiers de l'Organisation.

## **Mise en place du nouveau dispositif institutionnel régional**

10. La mise en œuvre des décisions relatives au nouveau dispositif institutionnel régional, prises en 2008 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum et les organes directeurs de l'Office du Pacifique Sud pour l'évaluation de l'éducation (SPBEA), de la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC), de la CPS et du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), ont occupé une grande partie de mon emploi du temps entre novembre 2008 et août 2009. Les consultations entre les organisations ont pris non seulement beaucoup de temps, elles ont aussi touché à des points très sensibles et, à de nombreux égards, de nature politique et elles ont été très éprouvantes pour les participants. Sur ce point, je tiens à remercier très sincèrement mon équipe de direction pour le rôle extrêmement important qu'elle a joué pour assurer la continuité des activités de la CPS et de nos prestations régionales au profit des États et Territoires membres, avec d'excellents résultats à la clé. Je tiens aussi à remercier les membres de mon équipe du soutien qu'ils m'ont témoigné avec beaucoup de dévouement au cours des phases d'analyse et de planification nécessaires à une réforme réussie du cadre institutionnel régional. Je souhaite aussi adresser officiellement mes remerciements à mes homologues, les directeurs du SPBEA, de la SOPAC et du PROE, ainsi qu'au Secrétaire général du Forum des Îles du Pacifique, dont le travail d'équipe a permis de définir le dispositif final qui a été adopté par les organes directeurs des organisations concernées lors de leur session conjointe et de leurs sessions extraordinaires respectives, et qui a été entériné par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum.

11. Le document 6.1 présenté au CRGA décrit avec davantage de détails le nouveau dispositif institutionnel régional né de cette réforme.

## **Les trois piliers du Plan directeur 2007–2012**

12. *Premier pilier – Attention accrue portée aux priorités des membres.* Ce pilier a fait l'objet de toute notre attention en 2009. Nous continuons de repousser nos limites, afin d'assurer et de préserver notre mission première – « répondre aux besoins prioritaires de nos membres ». Tous les points de politique générale visés par les documents 4.1 à 4.2, 5.1 à 5.5 et 6.2 présentés au CRGA montrent à quel point il est important pour le Secrétariat général de valoriser les services que l'Organisation dispense à ses membres. Nous nous félicitons notamment du chemin parcouru dans le domaine de la conduite d'activités de politique générale et de la prestation de services, en particulier de la suite donnée aux décisions prises à la trente-huitième session du CRGA (annexe 1). Les exposés des divisions (documents 3.1, Division ressources terrestres ; 3.2, Division ressources marines ; 3.3, Division santé publique ; 3.4, Division ressources sociales et 3.5, Division développement économique) fournissent de plus amples informations sur les résultats obtenus par les divisions et départements dans le cadre du premier pilier.

13. Parmi les grandes activités menées en 2009 au titre de ce premier pilier figure la finalisation des stratégies conjointes de pays des Samoa américaines, des Îles Mariannes du Nord, de Palau, du Samoa et des Tonga, la dernière stratégie prévue au calendrier 2009 devant être achevée après la présente session du CRGA. La CPS poursuit sa politique de décentralisation, marquée par l'ouverture d'un bureau de coordination de la CPS aux Îles Salomon et le renforcement de l'antenne régionale de Pohnpei pour le Pacifique Nord. Nos Services généraux font actuellement l'objet d'une restructuration qui doit leur permettre d'appuyer la décentralisation de l'Organisation et de s'assurer que les plans stratégiques des divisions et départements de la CPS sont en adéquation avec les priorités des pays membres, et ce, en vue d'obtenir de meilleurs résultats à l'échelon national en matière de développement.

14. *Deuxième pilier – Engagement stratégique à l'échelon national, régional et international.* En 2009, la CPS a entretenu d'excellentes relations avec ses principaux partenaires internationaux. Voici quelques exemples de notre engagement stratégique à l'échelon international et régional en 2009. Les documents 3.1 à 3.5 présentés au CRGA décrivent cet engagement avec force détail, en mettant plus particulièrement l'accent sur notre engagement à l'échelon national.

**À l'échelon international**

- i) *Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP)* – Le FMSTP est devenu le premier bailleur non membre de l'Organisation, sa contribution représentant 19,5 % de son budget total pour 2009 (12,8 millions d'UCOM) et le deuxième bailleur de fonds, tous partenaires confondus, après l'Australie qui finance 35 % du budget de l'Organisation (22,65 millions d'UCOM). La contribution du Fonds mondial restera stable en 2010, mais le montant des fonds alloués par ces deux partenaires connaîtra une baisse sensible, reculant à 10 millions d'UCOM pour le Fonds mondial (19 %) et à 17,1 millions d'UCOM pour l'Australie (33 %).
- ii) *Union européenne (UE)* – L'année 2009 a été consacrée à l'élaboration de demandes de financement présentées au titre du dixième Fonds européen de développement (FED). Nous saurons probablement d'ici à la fin de l'année si certaines de ces demandes ont abouti.
- iii) *Banque asiatique de développement (BAsD)* – La BAsD est un partenaire stratégique très important pour la CPS. La CPS a poursuivi ses discussions de haut niveau avec la BAsD lors d'une consultation bilatérale organisée en marge du Sommet du Forum des Îles du Pacifique à Cairns et prévoit de tenir une deuxième consultation de haut niveau début 2010. La BAsD est désireuse de collaborer avec la CPS dans une série de domaines, dont la statistique, la santé, la stratégie régionale en matière de technologie numérique, les transports, la pêche et l'égalité hommes-femmes.
- iv) *Organisation mondiale de la Santé (OMS)* – L'OMS est notre principal partenaire pour le secteur de la santé dans le Pacifique. En juillet, nous avons organisé de concert la réunion de 2009 des Ministres de la santé des pays océaniques, à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Les conclusions de la réunion sont présentées au CRGA dans le document 3.3. Le nouveau protocole d'accord conclu entre les deux organisations donne satisfaction.
- v) *Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)* – Le FNUAP est un autre partenaire très important de la CPS, en particulier dans les domaines de la santé génésique, de la santé des adolescents, des politiques en faveur de la population et du développement, des recherches sur la violence fondée sur les discriminations sexistes et de la collaboration avec les parlementaires. En 2009, la contribution du FNUAP s'est élevée à quelque 2 % du budget total de la CPS, une contribution proche de celle prévue en 2010.
- vi) *Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)* – L'UNICEF est un nouveau partenaire important, avec lequel la CPS se félicite de travailler. Nous avons signé un nouveau protocole d'accord qui orientera notre travail de collaboration et notre partenariat.
- vii) *Secrétariat général du Commonwealth* – Le Secrétariat général du Commonwealth, par le truchement de son département santé, a intensifié ses efforts de collaboration avec la CPS, en particulier sur les questions dites émergentes, à savoir les changements climatiques et la santé, et la sécurité alimentaire et la télésanté. Les deux organisations ont entamé des négociations en vue de conduire des actions communes, qui seront financées par le Secrétariat général du Commonwealth et mises en œuvre par la CPS ou en collaboration, dans un large éventail de domaines, en plus du domaine de la santé.
- viii) *Cinq partenaires autour d'une nouvelle initiative sur la santé* – La CPS est, aux côtés de l'OMS, de la Banque mondiale, de l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) et de l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID), partenaire d'une nouvelle initiative qui vise à améliorer la coordination des apports et contributions des organismes partenaires dans le secteur de la santé dans la région. La première réunion des cinq organisations s'est tenue en août.

## À l'échelon régional

- ix) *Réunions des directeurs des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP)* – Ce mécanisme consultatif réunissant les principaux conseillers à l'échelon régional commence à influencer sur la façon dont les activités prioritaires pour le développement de la région sont conduites, en particulier celles inscrites au Plan pour le Pacifique.
- x) *Plan pour le Pacifique* – La plupart des activités qui relèvent du mandat de la CPS s'inscrivent naturellement dans le droit fil des priorités énoncées dans le Plan pour le Pacifique. La CPS est chef de file ou partenaire de plusieurs importantes initiatives qui découlent du Plan pour le Pacifique, comme le décrit de façon détaillée l'ouvrage que nous avons récemment publié, *La CPS et le Plan pour le Pacifique*, présenté au CRGA dans le document 5.1.
- xi) *Cadre institutionnel régional* – Le travail d'analyse de l'architecture institutionnelle régionale a été achevé en 2009. La mise en place du nouveau dispositif qui en découle sera à l'ordre du jour à partir de 2010.
- xii) *Engagement stratégique pris à l'occasion d'autres conférences régionales et internationales* – Il s'agit d'une composante clé du deuxième pilier. Pour renforcer l'efficacité de notre travail, nous nous employons à collaborer avec d'autres organisations, en tant que collaborateurs, partenaires ou conseillers, pour répondre aux principaux besoins prioritaires de la région. Ainsi, nous avons participé aux réunions des organes directeurs d'autres organisations membres du CORP, à d'importantes réunions ministérielles qui intéressent le travail de la CPS, notamment la réunion des Ministres chargés des technologies de l'information et de la communication (février 2009, Tonga), la réunion des Ministres de l'éducation (mars 2009, Tonga), la réunion des Ministres de l'énergie (avril 2009, Tonga), réunion des Ministres des transports (juin 2009, Tonga) et la réunion des Ministres de la santé des pays océaniques, que nous avons co-organisée avec l'OMS (juillet 2009, Papouasie-Nouvelle-Guinée). Nous participerons également aux prochaines réunions des Ministres des pays membres du Forum, notamment la réunion des Ministres du commerce et la réunion des Ministres de l'économie (Îles Cook), ainsi qu'à la table ronde sur les changements climatiques.

15. **Troisième pilier – Positionnement stratégique de l'Organisation.** Ce pilier est au cœur des efforts que nous consentons pour atteindre les objectifs des premier et deuxième piliers. En 2009, nous avons pris quelques dispositions importantes à ce titre et nous en recueillons déjà les fruits. De grandes étapes ont été franchies en 2009 :

- i) *Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification* – Cette cellule a atteint sa vitesse de croisière et ses activités ont d'ores et déjà d'immenses retombées au sein de l'Organisation et à l'extérieur. Elle joue un rôle essentiel dans le positionnement de la CPS pour que cette dernière puisse intervenir dans les conditions actuelles et dans des circonstances prévisibles. En 2009, la cellule a notamment coordonné les missions d'élaboration des stratégies conjointes de pays, l'élaboration des profils de pays, et la publication *La CPS et le Plan pour le Pacifique* ; elle a fait réaliser d'importantes recherches sur l'incidence des changements climatiques sur la pêche en Océanie. La cellule fait également office de correspondant de première ligne pour les grands partenaires dans le développement, y compris la Commission européenne, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale.
- ii) *Restructuration des Services généraux* – Le nouveau plan stratégique des Services généraux, approuvé à la trente-huitième session du CRGA, est à présent en vigueur et de nouveaux moyens humains sont déployés dans les trois grands sites de la CPS, ce qui a déjà permis des améliorations notables.
- iii) Le nouveau système de gestion des finances, Navision, opère pour la deuxième année consécutive. Ses fonctionnalités, qui permettent une gestion sur des zones géographiques éclatées et avec plusieurs devises, contribuent à fournir des services de soutien aux bureaux décentralisés de la CPS.

## **GRANDES ACTIVITÉS DES DIVISIONS**

16. Les activités des cinq divisions de la CPS sont décrites en détail dans les documents 3.1 à 3.5 présentés au CRGA, qui seront complétés par des exposés de ces mêmes divisions.

17. Cette année, nous avons harmonisé le format de présentation des rapports des divisions, afin de mieux mettre en lumière les prestations que nous avons offertes à nos membres. Chaque rapport de synthèse expose les principaux résultats obtenus par chaque division au regard de ses résultats escomptés ou cibles, et propose une analyse des orientations futures de chaque division et de leur incidence financière. En outre, ces rapports comprennent des informations sur les activités notables menées dans chacun des États et Territoires insulaires océaniques, ainsi que sur les réunions et publications importantes des divisions. Des lacunes persistent dans certains domaines, mais ces rapports sont un prélude aux exposés complets que présenteront les divisions sur leur travail.

18. La section suivante de mon rapport met en lumière certaines des difficultés financières auxquelles sont confrontées les divisions lorsqu'elles s'efforcent de répondre aux besoins des États et Territoires membres.

### **Division ressources terrestres**

19. Le nouveau plan stratégique intégré 2009-2012 de la Division vise trois objectifs : 1) amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, 2) gestion et développement intégrés et durables des ressources agricoles et forestières, et 3) amélioration et intensification du commerce de produits agricoles et forestiers. Le document 3.1 décrit de façon détaillée les résultats obtenus au titre de chacun de ces trois objectifs.

20. La Division compte un total de 88 agents, dont trente possèdent des compétences techniques spécialisées et ont été engagés à l'issue d'une procédure internationale de recrutement, et trente-deux sont des agents techniques semi-spécialisés, parmi lesquels on compte neuf laborantins. Treize de ces agents semi-spécialisés travaillent sur le terrain.

21. Le budget total de la Division ressources terrestres pour l'année 2009 s'élevait à 8,78 millions d'UCOM ; celui de 2010 ne se monte qu'à 4,85 millions d'UCOM. Cette baisse de près de 45 % d'une année sur l'autre s'explique principalement par la réduction des enveloppes octroyées à la Division pour la mise en œuvre de projets, surtout de la part de l'UE. Sur ces 4,85 millions d'UCOM, à peu près 39 % (1,9 million d'UCOM) sont considérés comme des financements statutaires (budget ordinaire et fonds propres de la Division), le reste étant affecté à la mise en œuvre de projets.

22. Ce montant n'inclut pas les enveloppes qui ont récemment été approuvées dans le cadre du projet australien sur les changements climatiques, ni celles qui sont susceptibles d'être octroyées à la Division par l'UE si cette dernière approuve les demandes de financement qui lui ont été soumises. Cette situation montre, néanmoins, combien il est important de trouver des financements pérennes de plus long terme pour assurer les activités de base de la Division dans les domaines de l'agriculture et de la foresterie.

### **Division ressources marines**

23. La Division se compose de deux programmes : le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière. Autrefois rattaché à la Division, le Programme affaires maritimes ne relève plus des ressources marines depuis le début 2009. La cellule de coordination du projet Initiatives corail pour le Pacifique (CRISP) a, quant à elle, rejoint la Division en 2008. Ce projet est mis en œuvre par divers organismes, mais ses activités complètent directement le travail de la CPS ou demandent sa participation, comme le souligne le document 3.2 présenté au CRGA.

24. En 2009, la Division ressources marines a fait l'objet d'une évaluation indépendante, qui visait à évaluer l'efficacité de ses activités et, au besoin, à contribuer à la mise en place de programmes et de plans stratégiques plus efficaces afin de satisfaire les besoins et les aspirations des États et Territoires insulaires océaniques dans le domaine des ressources marines.

25. Dans la foulée de l'évaluation, nous avons procédé à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique unique commun à l'ensemble de la Division pour la période quadriennale 2010-2013, qui entrera en vigueur une fois que les plans stratégiques actuellement appliqués par le Programme pêche côtière et le Programme pêche hauturière seront arrivés à leur terme. La Division portera également un nouveau nom, Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, qui reflète plus fidèlement son rôle.

26. À la mi-2009, la Division comptait un total de 64 agents (22 femmes, 42 hommes). Quarante-deux agents ont été engagés à l'issue d'un recrutement international, parmi lesquels on compte neuf Océaniques. L'effectif du Programme pêche côtière se réduit comme peau de chagrin. Faute de fonds propres, le Programme n'a pas été en mesure de renouveler les contrats de deux agents en 2009. Dans le courant de l'année, six postes mis au concours à l'échelon international et un poste local seront également perdus au terme du projet régional de développement de la pêche océanique et côtière (PROCFish) et du projet de développement de la pêche thonière dans les pays ACP du Pacifique (DEVFISH).

27. Le budget rectificatif total de la Division pour 2009 s'élève à 14,7 millions d'UCOM, contre 7,8 millions d'UCOM pour le budget 2010. Cette réduction de 47 % du budget d'une année sur l'autre s'explique principalement par la diminution des enveloppes projets, dont une partie non négligeable provient du projet de marquage des thonidés, et par la clôture d'un certain nombre de projets d'envergure, qui étaient financés par les bailleurs d'aide. Sur ces 7,8 millions d'UCOM, à peu près 38 % (3 millions d'UCOM) sont considérés comme des financements statutaires (budget ordinaire et fonds propres de la Division), le reste étant affecté à la mise en œuvre de projets.

28. Ce montant n'inclut pas les enveloppes qui ont récemment été approuvées dans le cadre du projet australien sur les changements climatiques, ni celles qui sont susceptibles d'être octroyées à la Division par l'UE si cette dernière approuve les demandes de financement qui lui ont été soumises.

### **Division santé publique**

29. La Division santé publique a été créée le 1er janvier 2009, en tant que division technique de la CPS. Son champ d'intervention couvre les maladies transmissibles et non transmissibles, la riposte aux flambées épidémiques, la prévention et la promotion de la santé. La Division compte 63 agents et son budget rectificatif pour l'exercice 2009 s'élève à 27 millions d'UCOM, ventilé comme suit : 1,1 % de fonds statutaires, 5,5 % de financements affectés directement aux sections et départements de la Division et 93,4 % de financements affectés à des projets. Ce budget représentait près de 44 % du budget total de la CPS en 2009. En 2010, le budget de la Division santé publique représente, avec 22,3 millions d'UCOM environ, 43 % du budget total de l'Organisation. La part en pourcentage reste donc similaire, mais le budget de la Division a baissé globalement de près de 5 millions d'UCOM par rapport au budget 2009.

30. À la fin du mois de juin 2009, la Division santé publique avait un effectif total de soixante-trois agents, dont quarante-huit recrutés à l'échelon international et quinze à l'échelon local. Environ 40 % (26 agents) de cet effectif sont des Océaniques. On observe un bon équilibre des sexes pour les cadres recrutés à l'échelon international (24 femmes et 24 hommes).

31. La croissance du budget et de l'effectif de la Division s'explique principalement par les nouvelles subventions accordées par le Fonds mondial et le Fonds pour la lutte contre le VIH et les IST en Océanie. On peut s'inquiéter de cette forte dépendance vis-à-vis des fonds alloués à des projets et du fait que seul un petit nombre de maladies soient privilégiées. Ainsi, 66 % de l'ensemble des fonds qu'a reçus la Division en 2009 pour la mise en œuvre de projets sont réservés à la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.



32. Le nouveau plan stratégique de la Division santé publique pour la période 2010-2014 a été élaboré et sera présenté au CRGA et à la Conférence pour examen et approbation. Ce plan vise à remédier à la distribution inégale des fonds affectés au secteur de la santé, afin de financer les domaines prioritaires, et ce par l'intermédiaire d'une réforme stratégique et structurelle.

33. La Division santé publique est actuellement présente dans six États et Territoires membres<sup>1</sup>, chiffre qui pourrait augmenter d'ici à la fin de 2009.

### **Division ressources sociales**

34. La Division ressources sociales œuvre dans les domaines de la statistique et la démographie, du développement humain (y compris la jeunesse, la condition féminine, l'animation socioéducative et la culture), des médias et des droits de la personne.

35. Les agents de la Division sont répartis entre le siège et les antennes régionales de la CPS à Fidji et aux États fédérés de Micronésie. D'autres agents travaillent à la mise en œuvre de projets à Honiara (Îles Salomon). La décentralisation de la Division a également débouché récemment sur le transfert d'un petit nombre d'agents à Vanuatu.

36. Le budget (rectificatif) 2009 de la Division ressources sociales s'élève à 6 979 400 UCOM, réparties comme suit : 1 245 100 UCOM (17,8 %) de contributions statutaires, 1 841 000 UCOM (26,4 %) de fonds affectés directement aux départements de la Division et 3 893 300 UCOM (55,8 %) de financements affectés à des projets. Parmi toutes les divisions de la CPS, c'est la Division ressources sociales qui compte, en termes de pourcentage, le plus gros budget constitué de fonds statutaires et de fonds octroyés à ses départements (44,2 % de son budget total). Le budget de la Division pour 2010 a baissé de près de 2,2 millions d'UCOM par rapport au montant de 2009, fléchissant ainsi à 4,72 millions d'UCOM.

37. À la fin du mois d'août 2009, la Division comptait au total 57 agents, dont 31 agents recrutés à l'échelon international et 26 agents de soutien. Les hommes et les femmes sont bien représentés au sein de la Division (37 femmes et 20 hommes). Parmi les agents recrutés à l'échelon international, 22 sont des femmes (70 %). Les Océaniens représentent plus de 60 % de l'effectif total. La dotation en personnel des différents départements de la Division est restée essentiellement stationnaire au cours de l'année écoulée. En dépit de ces contraintes de personnel, tous les départements ont conduit un nombre impressionnant et varié d'activités dans les États et Territoires insulaires océaniques, comme le décrit le document 3.4 présenté au CRGA. Ils ont également très bien représenté les intérêts des États et Territoires membres aux échelons régional et international en 2009.

### **Division développement économique**

38. La création de la Division développement économique est l'un des résultats du processus de réforme interne de la CPS, offrant une réponse précise à la question plus large de la réforme des organisations régionales. La nouvelle Division développement économique est chargée des quatre domaines représentant les principaux moteurs de la croissance économique, à savoir les transports, l'énergie, les infrastructures et les communications. Ces domaines constituent les piliers de la Division.

39. La Division sera dirigée par un Directeur, dont le poste sera financé sur le budget ordinaire de la CPS. Étant donné l'importance des piliers « transports » et « énergie », ces deux départements/sections seront dirigés par un Directeur adjoint au sein de la Division. Ces deux Directeurs adjoints feront également partie de la Direction élargie de la CPS et joueront un rôle de premier plan dans la mise en valeur de ces secteurs clés qui, ces dernières années, sont évoqués régulièrement dans les communiqués du Forum. Le pilier « communications/technologies de l'information » sera placé sous la direction d'un coordonnateur qui, au sein d'un département plus petit, sera avant tout chargé de mettre en œuvre les différents aspects de la Stratégie régionale en matière de technologie numérique. En 2010, le pilier « infrastructures » ne disposera pas de ses propres capacités techniques, mais sera placé, dans un premier temps, sous la supervision du Directeur de la Division.

---

<sup>1</sup> Nouvelle-Calédonie, Îles Fidji, États fédérés de Micronésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon et Vanuatu.

40. À la date de rédaction du présent document, le budget 2010 de la nouvelle Division s'élève à 2,5 millions d'UCOM. Ce budget ainsi que l'effectif de la Division évolueront dans le courant 2010.

### **Gestion des Divisions/soutien**

41. Sont regroupés dans cette catégorie les services suivants : communication et relations publiques, technologies de l'information et de la communication, publications, traduction et interprétation, et la bibliothèque de la CPS.

42. Bien qu'ils manquent de ressources et qu'ils travaillent sous pression, ces services ont obtenu de très bons résultats. Toutefois, du fait de la croissance de l'Organisation, il faut impérativement revoir le niveau des ressources dont ils sont dotés. En 2010, il faudra en priorité analyser les besoins de ces services en ressources, afin qu'ils soient en mesure d'apporter un soutien adéquat aux activités que mène la CPS au service de ses États et Territoires membres.

### **FAITS SAILLANTS POUR L'ORGANISATION**

43. *Nouvelle Directrice adjointe* – En avril, j'ai nommé Mme Fekitamoeloa Utoikamanu Directrice général adjointe de la CPS à l'antenne de Fidji. Avant de rejoindre la CPS, Mme Utoikamanu était Représentante de la mission permanente du Royaume des Tonga auprès des Nations Unies et accréditée en qualité d'Ambassadrice auprès des États-Unis d'Amérique, du Venezuela et de Cuba, et de Haut-commissaire au Canada. Elle apporte à l'équipe de direction de la CPS une vaste expérience des relations internationales et diplomatiques et peut, par son expérience personnelle, offrir à l'équipe le point de vue d'un haut fonctionnaire d'un pays de la région. Sa désignation permet également à la CPS de compter à nouveau une femme océanienne au sein de son équipe dirigeante.

44. *Gérer une organisation décentralisée et en pleine expansion* – La CPS s'est attelée en 2009 à améliorer les systèmes qui appuient la décentralisation de ses activités. Les documents 4.2 et 8.4 présentés au CRGA en font une description détaillée. Nous avons également procédé à des réformes administratives et de gestion, qui permettent désormais une vaste délégation d'autorité à travers de nombreux domaines et niveaux hiérarchiques de l'Organisation.

45. *Difficultés de recrutement* – L'Organisation éprouve toujours des difficultés à recruter du personnel. La crise économique mondiale est venue ajouter une nouvelle dimension à ce défi, en ce sens que, dans certains cas, nous ne sommes pas en mesure de recruter pour des raisons de contraintes financières.

46. *Conditions d'emploi et de rémunération des organisations membres du CORP* – La révision triennale des conditions d'emploi et de rémunération en vigueur au sein des organisations membres du CORP a été confiée en 2009 au regroupement de deux sociétés : Strategic Pay (Nouvelle-Zélande) et PricewaterhouseCoopers (Îles Fidji) suite à une procédure internationale d'appel d'offres à l'issue de laquelle elles ont devancé deux autres soumissionnaires : Mercer HR Consultants et Hay Consulting Group. Cette évaluation triennale, avalisée en amont par les organes directeurs des organisations du CORP participantes, offre, tous les trois ans, une analyse approfondie des conditions de rémunération (principes et méthodes compris) en application dans les organisations, analyse qui est soumise pour examen aux directeurs des organisations concernées et à leur organe directeur. En plus de cette évaluation triennale, les consultants ont procédé à l'étude annuelle des données des trois marchés de référence utilisés pour fixer le barème des traitements des organisations du CORP, à savoir la fonction publique australienne et néo-zélandaise et le marché institutionnel fidjien (toutes organisations sises aux Îles Fidji).

47. À l'issue de l'évaluation triennale, plusieurs recommandations ont été formulées, notamment : i) abandonner la méthode d'évaluation des postes *Mercer Egan Dell* actuellement employée, au profit de la méthode du cabinet *Strategic Pay*, utilisée par les consultants ; ii) abandonner la structure de classes à larges fourchettes salariales, actuellement utilisée par les organisations du CORP, qui dissocie leurs deux catégories de personnel (agents recrutés à l'échelon local et agents recrutés à l'échelon international), au profit d'une nouvelle grille qui lie les deux catégories de personnel ; iii) supprimer la mention d'un âge de la retraite obligatoire dans le Règlement du personnel, et iv) appliquer dans toutes les organisations du CORP participantes la règle des six ans, telle qu'elle a été approuvée par le CRGA et qu'elle est appliquée par la CPS.

48. Les directeurs des organisations du CORP ont donné leur accord de principe à ces recommandations. Dans le cas de la CPS, leur mise en œuvre permettra d'apporter une solution au problème que connaît actuellement l'Organisation, à savoir que sa grille de traitements, composée de classes à larges fourchettes salariales, ne permet pas de faire la distinction entre des agents de niveaux hiérarchiques différents. Les documents 8.1 et 8.2 présentés au CRGA présentent une description détaillée de cette évaluation pour examen du CRGA. Je transmets au CRGA les recommandations contenues dans ces deux documents.

49. *Ressources humaines* – Je n'ai pas pu consulter les Comités consultatifs du personnel de Nouméa et de Suva aussi souvent que je l'aurais souhaité en raison de mes fréquentes missions relatives au cadre institutionnel régional. D'un autre côté, c'est le signe que nous avons réglé nombre de points qui préoccupaient le personnel et qu'il s'agit maintenant de mises au point. Le Directeur des Services généraux a mis sur pied une procédure de consultation régulière entre sa Division et les Comités consultatifs du personnel qui a déjà profité au personnel. Elle sera maintenue en 2010.

50. *Budget 2009* – L'année 2009 a pesé lourdement sur les finances de la CPS. La crise financière a touché de plein fouet l'Organisation au premier semestre de l'année, la dépréciation des dollars australiens et néo-zélandais ayant entraîné la réduction de certaines prestations, le report de certains recrutements, le non renouvellement de certains contrats, et la suspension de l'augmentation des traitements qui avait été approuvée pour l'exercice 2009 à la trente-huitième session du CRGA. Le redressement des dollars australiens et néo-zélandais au deuxième semestre 2009 a permis à l'Organisation de remettre à niveau son offre de services, sans toutefois être suffisante pour une application de l'augmentation des traitements susmentionnée. Cette augmentation est à présent inscrite au budget 2010.

51. *Financement de la CPS par bailleur*. Sur les 67 509 700 UCOM inscrites au budget total de l'exercice 2009, 8 221 829 UCOM (12,2 %) proviennent des contributions statutaires (recettes statutaires), dont 90 pour cent sont versés par les quatre membres fondateurs, et 10 pour cent par les 22 États et Territoires insulaires océaniques. Sur les fonds totaux pour 2009, 98 pour cent provenaient des membres métropolitains et des partenaires dans le développement, et 2 pour cent seulement des 22 États et Territoires insulaires océaniques. Quatre-vingt-sept pour cent du budget total de la CPS pour 2009 provenaient de quatre membres (Australie, France, Nouvelle-Zélande et États-Unis d'Amérique) et de six bailleurs non membres (Fonds mondial, UE, BAsD et FNUAP).

52. Pour le budget 2010, les contributions statutaires des membres représentent 15,9 % du budget total, principalement en raison de la baisse sensible des financements affectés à la mise en œuvre de projets et, partant, du budget total. Au total, les contributions des membres insulaires s'élèvent à environ 2 %. Le tableau 1 ci-dessous compare les sources de financement pour les budgets des exercices 2009 et 2010.

**Tableau 1 : Comparaison des budgets 2009 et 2010 de la CPS par source de financement**

Budget 2009		Budget 2010	
Source de financement	Pourcentage de financement par rapport aux recettes totales (65 790 200 UCOM)	Source de financement	Pourcentage de financement par rapport aux recettes totales (51 666 500 UCOM)
Australie	35	Australie (y compris ACIAR)	33
Fonds mondial	19	Fonds mondial	19
Nouvelle-Zélande	12	Nouvelle-Zélande	10
Union européenne	8	France	9
France	5	Union européenne	7
BAsD	4	États-Unis d'Amérique (y compris CDC)	3
États-Unis d'Amérique (y compris CDC)	2	GTZ	2
FNUAP	2	BAsD	2
GTZ	1	FNUAP	2
FEM	1	FEM	1
Autres partenaires dans le développement	9	Autres partenaires dans le développement	10
22 États et Territoires insulaires océaniques	2	22 États et Territoires insulaires océaniques	2

ACIAR : Centre australien pour la recherche agricole internationale ; CDC : Centres de lutte contre la maladie; GTZ : Agence allemande de coopération technique ; FEM : Fonds pour l'environnement mondial

53. Le tableau 2 ci-dessous expose les contributions, exprimées en pourcentages du total, des dix principaux partenaires dans le développement aux budgets 2010 de la CPS, de la SOPAC et du SPBEA. D'après le scénario actuel, l'UE sera en 2010 le deuxième partenaire bailleur de fonds de la CPS, après l'Australie et devant le Fonds mondial.

**Tableau 2 : Contributions, exprimées en pourcentages du total, des dix principaux partenaires dans le développement aux programmes régionaux mis en œuvre par la CPS, la SOPAC et le SPBEA**

Source de financement	Budget consolidé pour 2010			
	Pourcentage de financement par rapport aux recettes totales (68 418 000 UCOM)			
	CPS	SOPAC	SPBEA	Total
Australie (y compris ACIAR)	25 %	2 %	1 %	28 %
Union européenne	5 %	12 %		17 %
Fonds mondial	15 %			15 %
Nouvelle-Zélande	8 %	2 %		10 %
France	7 %			7 %
FEM	1 %	3 %		4 %
États-Unis d'Amérique (y compris CDC)	3 %			3 %
GTZ	1 %			1 %
BAsD	1 %			1 %
FNUAP	1 %			1 %
Autres partenaires dans le développement	8 %	2 %	1 %	11 %
22 États et Territoires insulaires océaniques	1 %	1 %		2 %
	<b>76 %</b>	<b>22 %</b>	<b>2 %</b>	<b>100 %</b>

54. *Rapport d'audit pour l'exercice 2008* – Pour la treizième année consécutive, le Secrétariat général a reçu un satisfecit de la part des vérificateurs des comptes pour la tenue de sa comptabilité en 2008. Le document 8.5 présenté au CRGA contient des informations plus détaillées à ce sujet, y compris le rapport des auditeurs et la réponse du Secrétariat général.

55. *Arriérés de contributions statutaires* – Les arriérés de paiement demeurent un problème pour l'Organisation. À la date de rédaction du présent document, seuls neuf membres (Australie, États fédérés de Micronésie, France, Polynésie française, Nouvelle-Zélande, Samoa, Tokelau, Pitcairn et Wallis et Futuna) ont acquitté l'intégralité de leurs contributions statutaires, les États fédérés de Micronésie enregistrant un petit solde créditeur en 2010. Le montant total des contributions dues en 2009 et des arriérés de paiement des contributions antérieures s'élève à 2 711 511 UCOM. Cinq membres doivent 78,5 % (2 128 850 UCOM) de ce montant, les 582 661 UCOM restantes devant être versées par 12 membres.

56. Compte tenu des retombées de la crise financière, il est très difficile pour l'Organisation d'assurer des prestations régionales optimales si elle enregistre de tels arriérés de paiement. Je saurais gré aux pays membres d'acquitter tous les montants dus au titre de leurs contributions statutaires. Le Secrétariat général est disposé à faciliter le règlement de ces arriérés, en permettant par exemple aux membres de faire des versements échelonnés sur une période qu'il arrêtera avec chacun des pays concernés.

## DEUXIEME PARTIE : FUTUR ROLE DE LA CPS DANS UN CONTEXTE REGIONAL EN PLEINE EVOLUTION

57. Les délégués à la Conférence de Saipan, tenue en 1996, avaient approuvé une structure de la CPS, divisée en trois divisions techniques, ainsi que l'avait préconisé l'équipe d'évaluation de l'Organisation en 1996. Auparavant, la CPS présentait une structure verticale, reposant sur huit programmes. Les délégués à la Conférence précisèrent aussi les rôles respectifs de la Conférence, du CRGA et de la Direction. Il incombe à cette dernière de diriger et gérer l'Organisation selon le cadre d'activité établi par la Conférence, y compris la mise en œuvre des réformes pertinentes susceptibles d'améliorer les résultats des services rendus aux membres. Le Directeur général est tenu d'informer le CRGA et la Conférence de toute réforme, y compris une restructuration, et de son mode de financement. Si la réforme nécessite des ressources supplémentaires substantielles à cet effet, le soutien et l'aval du CRGA sont sollicités, afin de mobiliser les ressources supplémentaires requises.

58. En 2005, les délégués à la quatrième Conférence de la Communauté du Pacifique, tenue à Palau, donnèrent entre autres pour instruction au Secrétariat général de i) continuer à décentraliser les services de la CPS au-delà de Nouméa et de Suva, afin de les rapprocher des populations ; ii) élaborer des stratégies de pays reflétant l'ampleur et le niveau d'assistance fournie à long terme à chaque membre ; iii) prendre l'initiative d'élaborer des politiques générales à l'échelon régional, dans les domaines du ressort de la CPS ; iv) chiffrer le travail accompli par la CPS en matière de perfectionnement des ressources humaines et v) professionnaliser les Services généraux.

59. Depuis 1996, l'effectif de l'Organisation est passé de 160 à plus de 380 agents, et son budget total de 18 millions d'UCOM à 67,5 millions d'UCOM en 2009.

60. Depuis le mois de janvier de cette année, la CPS procède à la refonte progressive de son organisation en veillant tout d'abord : (i) à renforcer ses services généraux afin d'assurer un soutien adéquat à la mise en œuvre de sa politique de décentralisation, et (ii) à intégrer la santé publique dans une division à part entière. La CPS dispose ainsi de quatre divisions techniques en 2009 – ressources terrestres, ressources marines, santé publique et ressources sociales. Afin de mener leurs activités, ces divisions bénéficient de l'appui de services généraux décentralisés, de services de soutien aux départements et sections, et de la Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification.

61. La mise en œuvre des décisions prises récemment au sujet du cadre institutionnel régional vient se rajouter au programme de réforme progressive de la CPS. Les années 2010 et 2011 seront décisives pour l'avenir de la CPS. Elles lui offriront une occasion unique de transformer sa structure actuelle, compartimentée en divisions, au profit d'un « modèle d'avenir », axé désormais sur les avantages que l'Organisation peut apporter à ses pays membres dans la durée et en tenant compte de l'évolution permanente du contexte mondial en matière de développement.

62. La période 2010-2011 sera marquée par une réforme en deux phases : la première, qui débutera en 2010, consistera à mettre en œuvre les décisions relatives à la réforme du cadre institutionnel régional tandis que la seconde, prévue en 2011, aura pour but d'adapter la structure de la CPS de sorte que l'Organisation soit correctement positionnée pour relever les défis de demain.

### **2010 : première phase de la réforme**

63. En 2010, le nombre de divisions techniques de la CPS passera de quatre à six (voir annexe 2 du document 6.1 du CRGA). Le nombre d'agents passera d'un peu moins de 400 à près de 540. Outre la Nouvelle-Calédonie, la CPS sera probablement présente dans cinq autres pays avec des antennes régionales aux Îles Fidji, aux États fédérés de Micronésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ainsi que des bureaux nationaux de coordination aux Îles Salomon et à Vanuatu. Deux autres représentations feront sans doute l'objet de négociations en cours d'année. Les bureaux de la CPS aux Îles Fidji seront répartis à quatre endroits différents à Suva, c'est-à-dire les locaux actuels de l'Organisation à Nabua et à Narere, plus ceux de la SOPAC à Nabua et les bureaux du SPBEA sur McGregor Road au centre de Suva.

64. Les activités conduites par la CPS en 2010 répondront à deux impératifs : action à l'échelon des programmes et stratégie.

65. Sur le plan de l'action à l'échelon des programmes, le défi majeur de l'année 2010 consistera à dispenser des services efficaces aux pays membres de l'Organisation au regard du nouveau cadre institutionnel régional. Ce défi est exacerbé par la baisse sensible des financements affectés à la mise en œuvre des projets dans le budget 2010.

66. Sur le plan de la stratégie, le défi majeur consistera à préparer l'avenir de la CPS – la plus grande organisation régionale de développement, de recherche et de conseil technique et scientifique – en attachant une importance particulière à ses principaux domaines d'activités, à ses modalités de fonctionnement ainsi qu'à la structure qui convient le mieux à l'Organisation pour que son action soit encore plus bénéfique dans ses pays membres. Tout au long de cette mutation, il sera important de veiller à ce que la CPS conserve tous ses atouts institutionnels.

67. Sur le plan de la structure de l'Organisation, l'année 2010 sera une « année de transition » en raison de la mise en œuvre des réformes du cadre institutionnel régional. Toutefois, la CPS continuera d'assurer ses prestations par le biais de ses six divisions techniques.

68. L'année 2010 sera également l'occasion d'analyser en profondeur la forme, la taille et la structure qui seront celles de la CPS, en tenant compte du rôle actuel et du futur rôle élargi de l'Organisation du fait de la réforme institutionnelle régionale.

69. Mieux définir et affiner les activités de base de l'Organisation, renforcer les résultats obtenus dans les pays en matière de développement via la mise en œuvre de programmes régionaux, demander et s'assurer des financements pérennes et de long terme pour les principales prestations régionales, donner à l'Organisation une taille et une structure optimales, et améliorer les modalités de prestation de la CPS pour que ses interventions soient le plus bénéfiques possibles à l'échelon national en utilisant à bon escient les moyens disponibles sont autant d'éléments qui entreront dans le travail d'analyse du rôle qu'est amenée à jouer la CPS dans un contexte régional et mondial en pleine évolution.

70. Cette analyse visera également à revoir l'organigramme de la CPS en fonction de thèmes, plutôt que de secteurs, et à déterminer la forme que doit prendre cet organigramme pour maximiser la prestation de services aux membres.

71. En fonction des résultats de l'analyse, la CPS pourrait avoir à transférer certaines de ses prestations actuelles à d'autres organisations régionales, ou modifier ses modalités de travail, ou encore renoncer à certaines activités qui seront conduites dans le cadre d'accords bilatéraux directs entre les pays membres et les partenaires dans le développement. Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est qu'une analyse objective aura lieu et qu'elle sera guidée par un but précis : faire en sorte que les programmes régionaux soient le plus efficaces et bénéfiques possible pour les pays membres à l'échelon national.

### **2011 : deuxième phase de la réforme**

72. L'année 2011 sera placée sous le signe de la rationalisation et de la consolidation de la CPS, en tant qu'organisation résolument tournée vers l'avenir et bien placée sur le plan stratégique pour valoriser les objectifs de développement fixés par ses pays membres. Les principaux axes susceptibles d'étayer le rôle et, à terme, la structure de la CPS sont les suivants :

- i) mise en valeur et gestion durable des ressources naturelles,
- ii) développement humain et social, et
- iii) développement économique

73. Les actions menées en vue d'atteindre ces objectifs reposeront sur :

- i) les sciences et les technologies, et
- ii) l'engagement stratégique, la recherche, l'élaboration de politiques générales et la planification.

74. La deuxième phase de la réforme consistera à transformer la structure de transition qui sera celle de la CPS en 2010, pour former trois grandes directions axées autour de trois thèmes.

### **Après 2011**

75. Ce kaléidoscope laisse entrevoir une organisation qui traversera, en 2010, une phase de transition après une période d'expansion et, ensuite, une phase de réforme stratégique qui en fera une organisation dotée d'un mandat très clair d'une structure axée sur le renforcement des résultats obtenus en matière de développement national, tant sur le plan de la prestation de services que du point de vue des meilleures pratiques.

### **CONCLUSION**

76. Cette année 2009 a été très difficile pour la CPS. La crise économique mondiale a restreint nos capacités de prestation, réduisant notre niveau de service par rapport aux prévisions sur lesquelles nous avons tablé lors de l'adoption du budget 2009 à la trente-huitième session du CRGA. La mise en œuvre des décisions prises en 2008 par les organes directeurs des organisations régionales au sujet du cadre institutionnel a demandé un travail laborieux, difficile sur le plan politique et éprouvant. Je suis, pour ma part, ravi que nous passions à présent à la phase concrète de mise en œuvre.

77. L'année 2009 a été fructueuse sur le plan de la prestation de services. Comme nos divisions vous l'indiqueront, nous avons plus que jamais travaillé d'arrache-pied pour vous, en dépit des contretemps que nous avons connus. L'année a également été fructueuse du point de vue de nos relations avec plusieurs grands partenaires dans le développement, ce qui laisse présager une hausse sensible de nos ressources en 2009.

78. L'année 2010 sera encore plus difficile pour la CPS. La clôture d'un certain nombre de grands projets régionaux en 2009 s'accompagnera d'une baisse considérable du budget de la CPS pour 2010, qui reculera d'environ 23 % par rapport au budget rectificatif de 2009. Cette diminution ne devrait pas surprendre les pays membres. Par nature, les projets ont une échéance et n'offrent aucune garantie de continuité des financements, mais la CPS a besoin de pouvoir mieux prévoir ces déficits de financement et, dans toute la mesure du possible, de s'assurer que tous les projets mis en œuvre ont un maximum de retombées dans les pays membres.

79. En 2009, nous nous sommes particulièrement attachés aux priorités de nos membres, comme vous pourrez le constater lors des exposés que vous présenteront nos divisions, nos départements et nos sections. Nous avons commencé à trouver des solutions aux dysfonctionnements dans nos systèmes afin d'améliorer notre efficacité. Nous avons toutefois besoin de ressources supplémentaires pour que les solutions que nous avons cernées pour améliorer nos résultats puissent être mises en place au cours de l'année 2010.

80. Nous remercions l'ensemble de nos membres pour leur patience et surtout pour leur confiance dans la capacité de la CPS de les aider et de les appuyer dans leur développement et dans la réalisation de leurs objectifs à ce titre.

81. Nous remercions l'ensemble de nos partenaires dans le développement pour la confiance qu'ils placent dans la CPS, pour leur foi dans l'utilité de nos travaux et pour les ressources octroyées qui nous permettent d'avoir une réelle influence sur le quotidien des Océaniens. Comme il ressort clairement du tableau 1, ces partenaires contribuent pour une large part au budget total de la CPS. Au nom de nos membres et de notre Organisation, je les remercie du fond du cœur.

82. Pour conclure, j'aimerais en revenir à mes collaborateurs, à vos collaborateurs. À tous les agents de la CPS, en poste dans 17 de nos 22 États et Territoires membres, je dis merci d'avoir servi la région durant l'année 2009. Je tiens tout particulièrement à remercier tous les agents de la CPS qui ont eu l'extrême obligeance de renoncer à leur augmentation de traitement en 2009 pour éviter toute réduction supplémentaire des prestations offertes à nos membres.

83. À travers ces remerciements que j'adresse à notre personnel pour son engagement et son dévouement au service de la région, je me dois rendre hommage à deux de nos agents.

84. Au début du mois de septembre 2009, M. Michael Manning, Chargé de recherche halieutique (évaluation des stocks) au sein du Programme pêche hauturière, a fait le plus grand des sacrifices pour la région, puisqu'il est décédé alors qu'il était en déplacement professionnel à Tuvalu. M. Manning laisse derrière lui une épouse et une petite fille de trois ans. Au nom de la CPS, j'adresse mes plus sincères condoléances à Juliette Manning, à sa fille Caitlin Manning et à toute la famille de Michael, qui ont perdu un époux, un père, un fils et un ami. Notre personnel a aussi perdu un collègue et un ami qui lui était très cher.

85. Je saisis cette occasion pour témoigner toute ma gratitude au gouvernement de Tuvalu, aux employés des Ministères de la santé et des affaires étrangères et aux forces de police pour leur aide. Je me dois également de remercier les agents de l'Agence des pêches du Forum qui étaient aux côtés de M. Manning à Tuvalu et qui ont été d'une aide précieuse.

86. Je souhaite aussi rendre hommage à une autre de nos employées qui a été rappelée par le Seigneur en mai de cette année, Mme Gabrielle Kari. Gabbie, de son petit nom, a travaillé pendant 21 ans à la Section publications et ensuite au Programme pêche hauturière de la CPS. Cette collègue et loyale amie était bien connue des habitués du CRGA et de la Conférence. Elle ne sera pas parmi nous cette année et nous transmettons tous nos vœux de condoléance à la famille de Gabbie.



87. J'exprime également toute ma gratitude aux membres de la Direction qui, malgré une charge de travail et un stress accrus en 2009, ont excellé, et ce bien au-delà de mes attentes. Je rends à nouveau hommage au travail de mes deux adjoints, Richard Mann et Fekita 'Utoikamanu, des directeurs de division, Aleki 'Sisifa, Mike Batty, Bill Parr et Leslie Walker, du directeur adjoint des Services généraux, John Yee Chief, du directeur de l'antenne régionale pour le Pacifique Nord, Amena Yauvoli, et de la directrice par intérim du bureau national de coordination aux Îles Salomon, Mia Rimon. Un grand merci à tous les directeurs de sections et départements et à l'ensemble du personnel. Ils ont tous été solides comme des rocs et ont apporté leur soutien indéfectible au fonctionnement de l'Organisation. Je remercie également les familles de nos agents, sans qui la CPS n'aurait pu atteindre ses résultats en 2009.

88. Que Dieu bénisse les participants à la trente-neuvième session du CRGA et qu'Il nous accorde sa sagesse pendant nos délibérations sur les importantes questions intéressant les États et Territoires insulaires du Pacifique et leur population cette semaine. Je sou mets mon rapport 2009 à votre examen.

---

29 septembre 2009

**PRINCIPALES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA TRENTE-HUITIÈME SESSION DU CRGA –  
ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS MENÉES À BIEN**

N°	Objet	Cible pour 2009	Progrès réalisés au 31 octobre 2009
1	Stratégies et profils de pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>Six stratégies de pays – Samoa américaines, Polynésie française, Îles Mariannes du Nord, Palau, Samoa et Tonga.</li> <li>Profils élaborés pour six pays en 2009 et six pays en 2010.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie de pays élaboré conjointement par la CPS et les Îles Mariannes du Nord a été approuvée par les autorités ; la version finale des stratégies de pays pour Palau, les Tonga et les Samoa américaines doivent être approuvées par les autorités compétentes ; la stratégie des pays pour le Samoa est à l'état de projet ; et une mission spécialement consacrée à la stratégie de pays sera effectuée en Polynésie française après le CRGA.</li> <li>Le fond et la forme des profils de pays ont été modifiés, et des projets de profil ont été élaborés pour les 22 États et Territoires insulaires océaniques.</li> </ul>
2	Mise en œuvre de la Stratégie régionale en matière de technologie numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque membre de la Communauté du Pacifique poursuivra la mise en œuvre des éléments de la stratégie les mieux adaptés à leur contexte en matière de technologie numérique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des progrès substantiels ont été accomplis dans les trois domaines techniques – Système de connexion des zones rurales d'Océanie à Internet, Réseau d'information pour le Pacifique Sud et le projet <i>Un ordinateur portable par enfant</i>. Pour de plus amples informations sur ce point, se reporter au chapitre 4 de l'ouvrage intitulé « <i>La CPS et le Plan pour le Pacifique</i> » présenté dans le document n° 5.1 du CRGA.</li> </ul>
3	Transports maritimes au profit des petits États insulaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les services de collecte et conduire une étude visant à cartographier le commerce de produits entre les États et Territoires insulaires océaniques.</li> <li>Faciliter la conclusion d'un accord de transport maritime sous-régional en utilisant les navires de Kiribati en vue de desservir Tuvalu, Nauru et Kiribati.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La première phase de l'étude visant à cartographier le commerce des produits a débuté, mais des contraintes financières ont entravé la poursuite du projet.</li> <li>Un accord de transport maritime sous-régional a été signé en mai 2007 entre la société <i>KSSL Shipping</i> de Kiribati et les autorités de ce pays, de Nauru, de Tuvalu et des Îles Marshall. Ce service mensuel est désormais opérationnel. D'autres options sont à l'étude dans ce domaine.</li> <li>Une première réunion a été organisée afin d'examiner la création éventuelle d'une « Commission des transports du Pacifique sud » semblable à celle existant dans le Pacifique Nord.</li> </ul>
4	Mise en œuvre du Plan pour le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer l'ampleur du travail réalisé par la CPS en vue de mettre en œuvre les priorités énoncées dans le Plan pour le Pacifique, et associer ces priorités aux activités essentielles de la CPS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons publié le document intitulé « <i>La CPS et le Plan pour le Pacifique : résultats, difficultés, enseignements, cibles et ressources</i> » qui couvre la période allant de janvier 2006 à juin 2009 et fournit des informations sur le rôle joué par la CPS dans la mise en œuvre du Plan pour le Pacifique ainsi que sur les moyens utilisés à cette fin. Le document n° 5.1 du CRGA contient des informations détaillées à ce propos.</li> </ul>
5	Santé publique : obstacles et perspectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commencer à cartographier les actions à mener en priorité dans le secteur de la santé – Il s'agit de la première étape de l'élaboration d'un « Cadre d'actions prioritaires pour la santé dans le Pacifique »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie réalisée dans trois pays – Nauru, Palau et les Îles Salomon. Les résultats préliminaires ont été présentés à la Conférence des Ministres océaniques de la santé tenue à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en juillet 2009. Le document n° 5.1 du CRGA contient des informations détaillées à ce propos.</li> </ul>
N°	Objet	Cible pour 2009	Progrès réalisés au 31 octobre 2009
6	Suivi des ODM dans les États et Territoires insulaires océaniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un cadre de suivi propre à la CPS pour tous les secteurs d'activité de l'Organisation.</li> <li>Consulter d'autres parties prenantes du domaine de la statistique sur le suivi des OMD et l'élaboration de rapports y afférents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un cadre propre à la CPS a été mis en place en vue d'élaborer les rapports requis et, une fois peaufiné (2010), il sera utilisé à l'échelle de l'Organisation tout entière.</li> <li>Différentes parties prenantes, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID) et la Banque asiatique de développement (BASD), seront consultées à deux reprises en 2010 afin d'harmoniser les approches.</li> </ul>

7	Décentralisation des services de la CPS et responsabilités du pays hôte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer davantage l'antenne régionale Pacifique Nord de la CPS.</li> <li>• Entamer des négociations avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon en vue d'ouvrir respectivement une antenne et un bureau national de coordination.</li> <li>• Élaborer des propositions d'accords officiels appropriés avec d'autres États et Territoires membres dans lesquels la CPS entretient une présence matérielle à long terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États fédérés de Micronésie et l'État de Pohnpei ont fourni des locaux supplémentaires dans le bâtiment occupé actuellement par la CPS et ils soutiennent résolument la construction d'un « <i>Micronesian Village</i> » en vue d'héberger la CPS et d'autres organisations souhaitant disposer de bureaux dans le Pacifique Nord.</li> <li>• L'antenne régionale Pacifique Nord est désormais en mesure de conduire des activités dans les domaines de l'agriculture, de la santé, du développement humain et de la statistique. Des agents spécialisés dans la pêche devraient rejoindre l'antenne de Pohnpei en 2010.</li> <li>• Le Bureau national de coordination aux Îles Salomon a ouvert ses portes en février 2009.</li> <li>• Les consultations se poursuivent concernant l'implantation de l'antenne régionale Pacifique Ouest en Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'un Bureau national de coordination à Vanuatu.</li> </ul>
8	Étude sur l'avenir de la pêche en Océanie : un projet conjoint de l'Agence des pêches du Forum et de la CPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir des ressources et commander cette étude.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'AusAID a octroyé un financement dans le cadre de l'assistance qu'elle prête à l'Agence des pêches du Forum et à la CPS.</li> <li>• Une étude est en cours pour le compte de la CPS et un groupe d'experts a été mis sur pied afin de procéder à un examen collégial des résultats de ces travaux.</li> <li>• Le document n° 3.2.2 du CRGA contient des informations détaillées à ce propos.</li> </ul>
9	Coordination des actions menées par les organisations pour relever le défi du changement climatique et de la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les pays, en particulier les atolls bas, dans leurs efforts d'adaptation au changement climatique.</li> <li>• S'engager à appuyer la direction et l'action politiques aux échelons national, régional et international afin d'atténuer les effets des changements climatiques ou, voire et, de s'y adapter.</li> <li>• Obtenir les ressources afin de recruter, à la CPS, un correspondant chargé de coordonner les contributions de l'ensemble des départements et des sections de l'Organisation aux activités visant à s'adapter au changement climatique.</li> <li>• Accorder une importance majeure à la sécurité alimentaire dans tous les programmes de travail de la CPS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CPS a généralisé à l'ensemble de ses départements et sections les activités visant à s'adapter au changement climatique. Les documents 3.1 à 4.4 ainsi que le document 5.1 du CRGA contiennent des informations détaillées sur les travaux réalisés par la CPS dans les domaines du changement climatique et de la sécurité alimentaire.</li> <li>• La CPS s'est engagée à renforcer la mobilisation politique grâce à son vaste réseau de relations avec les ministres des secteurs dans lesquels l'Organisation conduit ses activités (équivalant parfois à plus de la moitié du conseil des ministres dans certains pays membres) ainsi qu'à travers l'Assemblée des parlementaires océaniens sur la population et le développement qui est la seule instance parlementaire régionale, regroupant des membres de la majorité comme de l'opposition, se consacrant au développement. Cette assemblée, qui réunit plus de cent parlementaires de tous les États et Territoires membres de la CPS, a placé sa prochaine conférence prévue aux îles Cook en 2009 sous le thème du changement climatique.</li> <li>• L'AusAID a fourni 4,5 millions de dollars australiens dans le cadre de son projet de lutte contre le changement climatique afin de soutenir le rôle de coordination confié au correspondant, ainsi que les projets menés à bien dans les domaines de l'agriculture et de la pêche. Ces projets répondent également aux objectifs en matière de sécurité alimentaire.</li> </ul>
10	Gestion durable des terres pour assurer la croissance économique et la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un projet régional de promotion de la gestion des terres et de l'atténuation des conflits visant à favoriser le développement économique et social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultations en cours avec le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique ainsi que le Programme rural océanien de l'AusAID.</li> <li>• La CPS participe à une mission d'enquête financée par l'AusAID sur ce projet particulier.</li> </ul>

11	Cadre institutionnel régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directeur général travaillera en étroite collaboration avec les Directeurs généraux des trois organisations (Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées – SOPAC, Programme régional océanien de l'environnement – PROE, Office du Pacifique Sud pour l'évaluation de l'éducation) afin de mettre la dernière main aux dispositions régissant le nouveau cadre institutionnel régional qui sera présenté aux organes directeurs respectifs des organisations avant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique en 2009.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cet objectif a occupé une grande partie de l'emploi du temps du Directeur général entre le mois d'octobre 2008 et le mois d'août 2009 en raison du travail réalisé en collaboration avec les cinq organisations membres du CORP. Le document n° 6.1 du CRGA contient des informations détaillées à ce propos.</li> <li>Un accord concernant les nouvelles dispositions institutionnelles est intervenu lors d'une session conjointe des organes directeurs de la SOPAC, de la CPS et du PROE, et de sessions extraordinaires consécutives des organes directeurs de chacune des organisations respectives en juillet 2009. Cet accord a été avalisé par le quarantième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique tenu à Cairns en août 2009.</li> </ul>
12	Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commencer à mettre en œuvre les principales fonctions de la Cellule et rechercher des ressources supplémentaires afin de renforcer ses capacités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Cellule d'engagement stratégique chargée de l'élaboration de politiques et de la planification a pu être renforcée grâce au soutien de l'AusAID qui a financé la création d'un poste de coordonnateur de haut niveau chargé de gérer les contributions de la CPS aux travaux visant à s'adapter au changement climatique.</li> </ul>
13	Régime fiscal des nationaux fidjiens en poste à la CPS à Fidji	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Secrétariat général tiendra des consultations avec les autorités fidjiennes.</li> <li>Mettre en place un sous-comité du CRGA, composé de représentants de la Communauté du Pacifique présents aux Îles Fidji.</li> <li>Le Secrétariat général présentera le résultat de ces consultations au CRGA, réuni en sa trente-neuvième session (2009)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains progrès ont été accomplis en 2009. Le document n° 8.4 du CRGA contient des informations détaillées à ce propos.</li> <li>Les Îles Fidji ont accepté de prendre en considération une demande formulée par le Secrétariat général en vue de proroger l'exonération fiscale de sorte qu'elle couvre trois années complètes, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009, pendant que se déroulent les négociations visant à conclure un nouvel accord de pays hôte.</li> <li>Un projet d'accord de pays hôte a été soumis pour examen aux autorités fidjiennes.</li> <li>Le Secrétariat général attend la réponse des autorités fidjiennes concernant le « sous-comité du CRGA ».</li> </ul>
N°	Objet	Cible pour 2009	Progrès réalisés au 31 octobre 2009
14	Question relative à l'octroi de visas ainsi qu'aux locaux et au logement du personnel – Nouméa, Suva, Pohnpei et autres endroits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Secrétariat général collaborera avec les autorités compétentes dans les trois pays afin de résoudre les problèmes immobiliers suivants : i) à Nouméa – bureaux et logements du personnel ; ii) à Suva – bureaux ; et iii) à Pohnpei – bureaux et logements du personnel.</li> <li>Les États fédérés de Micronésie faciliteront l'installation d'un système de connexion des zones rurales d'Océanie à Internet qui sera réservé à l'usage exclusif de l'antenne de la CPS à Pohnpei.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des progrès substantiels ont été accomplis en 2009 dans tous les pays abritant des locaux de la CPS. Le document n° 8.4 du CRGA contient des informations détaillées à ce propos. Résumé succinct : <ul style="list-style-type: none"> <li><i>Nouvelle-Calédonie</i> – La question des visas pour les agents de la CPS et les visiteurs se rendant au siège de l'Organisation à Nouméa a été résolue. Il s'agit d'un des principaux résultats du Sommet France-Océanie ; la CPS a acheté des logements pour le personnel en poste à Nouméa et des consultations sont en cours en vue d'en acquérir d'autres.</li> <li><i>Îles Fidji</i> – Les autorités ont mis à la disposition de l'Organisation deux étages de bureaux supplémentaires à proximité des locaux actuels de la CPS à Nabua, au prix de 200 000 dollars fidjiens par étage. Le projet de construction du <i>Pacific Village</i> reste un projet à long terme.</li> <li><i>États fédérés de Micronésie</i> – Les autorités ont mis provisoirement des bureaux à la disposition de la CPS. Les plans à long terme concernant les bureaux et les logements des agents sont en cours de négociation.</li> <li><i>Îles Salomon</i> – Les autorités ont mis à la disposition de la CPS les locaux de son Bureau national de coordination pour un montant annuel d'environ 250 000 dollars salomonais.</li> </ul> </li> <li>Les quatre pays présenteront un rapport au CRGA.</li> <li>Le système de connexion des zones rurales d'Océanie à Internet est opérationnel à l'antenne de Pohnpei. Nous évaluons actuellement</li> </ul>

			les capacités de ce système de prendre en charge de la visioconférence.
15	Réformes progressives de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une grille des traitements à classes composites qui permettra à la CPS de surmonter les difficultés inhérentes aux classes J et I de sa structure de rémunération actuellement en vigueur. Avec cette grille, la CPS disposera d'une structure légèrement différente de celle en vigueur au sein des autres organisations membres du CORP participantes, mais qui pourra être justifiée, compte tenu de ses activités propres, afin de résoudre une question épineuse à laquelle fait face l'Organisation en raison de sa taille par rapport aux autres organisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La grille des traitements à classes composites n'a pas été mise en œuvre, car la CPS a été en mesure de résoudre le problème dans le cadre de la révision triennale des conditions d'emploi dans les organisations membres du CORP.</li> <li>Toutes les organisations membres du CORP participantes ont désormais donné leur accord de principe en vue d'adopter des « classes à larges fourchettes salariales » qui seront soumises pour examen et approbation aux organes directeurs respectifs.</li> <li>L'approbation de cette nouvelle structure proposée, fondée sur des « classes à larges fourchettes salariales », résoudra les problèmes de la CPS.</li> </ul>
<b>N°</b>	<b>Objet</b>	<b>Cible pour 2009</b>	<b>Progrès réalisés au 31 octobre 2009</b>
16	Mise en œuvre des augmentations de traitements au sein des organisations membres du CORP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des augmentations de traitements des agents recrutés à l'échelon international qui ont été approuvées par le CRGA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'augmentation approuvée par le CRGA, réuni en sa trente-huitième session, n'a pas été mise en œuvre en 2009 pour permettre à l'Organisation de faire face aux conséquences de la crise économique mondiale.</li> <li>En suspendant la mise en œuvre de cette augmentation en 2009, conformément à une décision adoptée collectivement par la Direction de la CPS et les agents de l'Organisation, la CPS a été en mesure de continuer à dispenser des services à un niveau supérieur à ce qu'il aurait été si la décision d'augmenter les traitements avait été appliquée.</li> <li>Les augmentations de traitement sont maintenant intégrées dans le budget 2010.</li> </ul>
17	Plan stratégique des Services généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le nouveau plan stratégique fondé sur le principe d'une décentralisation géographique autour d'une seule unité de services généraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision du Règlement du personnel et des Statuts du personnel et présentation pour examen au CRGA des modifications pertinentes – Le document n° 8.3 du CRGA contient des informations détaillées à ce propos.</li> <li>Révision du degré de délégation des responsabilités financières, davantage de responsabilités étant déléguées à différents niveaux de l'Organisation.</li> <li>Révision et renforcement des systèmes en place dans les sections administration, finances et technologies de l'information de la communication afin de mieux prendre en charge la décentralisation.</li> <li>Importance particulière accordée au soutien que les Services généraux apportent à la réforme du cadre institutionnel régional afin de s'assurer que la mise en œuvre de cette réforme se déroule dans les meilleures conditions à partir du mois de janvier 2010.</li> </ul>
18	Contributions statutaires des pays membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir des membres le versement de leurs contributions statutaires 2009 avant la trente-neuvième session du CRGA</li> <li>Encourager les membres qui accusent des arriérés au titre de leurs contributions statutaires à les régler dès que possible ou à conclure, avec le Secrétariat général, un accord de paiement échelonné des contributions avant la 39<sup>e</sup> session du CRGA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À la date de rédaction du présent document, le montant total des contributions statutaires dues au Secrétariat général (arriérés + exercice en cours) s'élevait à 296 739 004 CPF (2 967 390 UCOM) dont 79 % concernent cinq pays membres.</li> <li>Seuls huit pays membres sont à jour dans leurs contributions – Australie, France, Polynésie française, Nouvelle-Zélande, Pitcairn, Samoa, Tokelau, et Wallis et Futuna.</li> <li>Nous espérons que les autres pays membres s'acquitteront de leurs contributions avant ou pendant le CRGA.</li> </ul>
19	Rapports des commissaires aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir un avis sans réserve des commissaires aux comptes pour les états financiers correspondant à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtention d'un avis sans réserve des commissaires aux comptes pour les états financiers correspondant à l'année 2008.</li> </ul>

		l'année 2008.	
20	Révision triennale des contributions statutaires des membres	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soumis pour examen au CRGA réuni en sa trente-neuvième session.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Secrétariat général a différé la présentation de ce document, principalement parce que la réforme du cadre institutionnel régional continue d'évoluer et qu'il ne pourra présenter un document sur ce point au CRGA qu'en 2010.</li></ul>

---